



Marc CHOURAQUI
Guy NACACHE
Laurent FOURRIER
Maklouf Marc SADOUN
Huissiers de Justice Associés
41 Allée de la Toison d'Or
94000 CRETEIL

EXPÉDITION
CONFORME A L'ORIGINAL

Acte n° 349 422 Dossier 243 012

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

**L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE QUINZE
JUIN.**

A LA REQUETE DU :

FONDS COMMUN DE TITRISATION dénommé « **HUGO CREANCES III** » représenté par sa société de gestion **GTI ASSET MANAGEMENT** société anonyme de droit français au capital de 800 000,00 euros, ayant son siège social 29-31, rue Saint-Augustin (75002) PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 380 095 083, prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège, venant aux droits de la **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE** du NORD-EST en vertu d'un bordereau de cession de créances en date du 11 décembre 2014, conformément aux dispositions du Code Monétaire et Financier, et contenant celles détenues à l'encontre de Monsieur .

Pour lequel domicile est élu au cabinet de Maître Christian LEIPP, Avocat inscrit au barreau de Créteil, y demeurant résidence La Reale – 9s, rue du Général de Larminat – 94000 CRETEIL – (toque PC 029).

Et encore pour la correspondance au cabinet de la SELARL TAVIEAUX MORO – DE LA SELLE, prise en la personne de Maître Nicolas TAVIEAUX MORO, société d'Avocats inscrite au Barreau de Paris demeurant 6, rue de Madrid – 75008 PARIS, tél. 01.47.20.17.48 – fax : 01.47.20.14.10 – toque J 130.

Agissant en vertu :

- de la copie exécutoire d'un acte notarié reçu par Maître Pierre FERTE notaire associé à VINCENNES (94), le 15 octobre 2001, contenant prêt d'un montant de 70 736,34 euros consenti par la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DU NORD-EST aux droits de laquelle vient aujourd'hui le FCT HUGO CREANCES III, à Monsieur [REDACTED] garanti par une inscription de privilège de prêteur de derniers et d'hypothèque judiciaire définitive sur le bien immobilier ci-après désigné.
- un commandement de payer valant saisie immobilière délivré par acte de mon Ministère en date du 2 mai 2016, resté infructueux à ce jour,

Saisi de ma mission,

Je, Guy NACACHE, Membre de la Société Civile Professionnelle Marc CHOURAQUI, Guy NACACHE, Laurent FOURRIER et Maklouf Marc SADOUN, Huissiers de Justice Associés, près le Tribunal de Grande Instance de Créteil, y demeurant 41 Allée de la Toison d'Or, soussigné,

CERTIFIE m'être transporté ce jour, **Mercredi Quinze Juin Deux Mille Seize à Quinze heures** sis à **CHARENTON LE PONT (94220) 5, rue du Général Chanzy,**

Dans un immeuble cadastré section D numéro 143, lequel a fait l'objet d'un état descriptif de division en volumes aux termes d'un acte reçu par Maître Michel BRESJANAC, notaire associé à PARIS 16^{ème} le 28 février 1991 dont une copie a été publiée au service de la publicité foncière de Créteil le 8 avril 1991 volume 91P n° 2352,

Et plus particulièrement dans un appartement constituant le lot numéro 17 de la copropriété situé au deuxième étage escalier U, composé d'une entrée desservant un séjour, une kitchenette, une salle d'eau avec double WC et un rangement,

Et les 333/100 507èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Au premier sous-sol escalier U un cave numéro 4,

Et les 16/100 507èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

A L'EFFET DE :

« Établir le descriptif des lieux, leur composition et leur superficie, indiquer les conditions d'occupation et l'identité des occupants ainsi que la mention des droits dont ils se prévalent.

Indiquer le cas échéant le nom et l'adresse du syndic de copropriété ou tout autre renseignement utile sur l'immeuble fourni notamment par l'occupant ».

Et là étant, assisté par :

- **Monsieur Christophe RUDOWSKI**, serrurier,
- **Monsieur Frédéric DIETRICH**, premier témoin,
- **Monsieur Robin RIBOUT**, second témoin,

Et en présence de :

- **Monsieur** [REDACTED] propriétaire saisi, ainsi déclaré,

J'ai procédé aux constatations suivantes :

L'appartement dont s'agit comprend une entrée, une pièce principale, une kitchenette, une salle d'eau avec WC et un rangement.

ENTREE

La porte palière est équipée d'un système de fermeture central. Les peintures internes et externes sont en état d'usage, les huisseries sont en état d'usage, les encadrements menuisés sont en état d'usage.

Sas d'entrée :

Le sol carrelé est en état d'usage.

Les plinthes carrelées sont en état d'usage.

Les peintures murales et plafonnieres sont en état d'usage.

Sur le mur intérieur gauche se trouve un meuble un ouvrant haut donnant sur compteur, disjoncteur, porte-fusibles sous lequel un système électrique d'ouverture de la porte d'accès à l'immeuble est en place.

SALLE D'EAU – WC GAUCHE

Une porte d'accès un ouvrant donnant sur le couloir dégagement est en place, les poignées de porte sont en état d'usage, les huisseries sont en état d'usage, les peintures internes et externes sont en état d'usage.

Constatations intérieures :

Le sol carrelé est en état d'usage.

Les peintures murales et plafonnieres sont en état d'usage.

Sur le mur intérieur gauche se trouve un bac receveur douches muni d'un flexible de douche et de quatre portes coulissantes.

En partie gauche se trouve un siège d'aisances avec abattant et chasse d'eau dorsale.

En partie face, un lavabo vasque en émail muni d'un bec mélangeur, est en place, placé dans un ensemble mobilier de rangement au-dessus duquel un miroir et un point lumineux est en place.

PIECE DE RANGEMENT A MAIN DROITE

Une porte d'accès un ouvrant donnant sur la précédente pièce est en place, les poignées de porte sont en état d'usage, les huisseries sont en état d'usage, les peintures internes et externes sont en état d'usage également.

Constatations intérieures :

Le sol carrelé est en état d'usage.

La peinture des murs est en état d'usage. Des traces d'infiltrations, d'humidité, de salpêtrages et de moisissures brunes apparaissent sur le mur intérieur droit.

Les peintures de plafonniers sont en état d'usage.

Un système de rangement avec étagères est en place en partie face.

KITCHENETTE SEPARATIVE ENTRE L'ENTREE ET LA PIECE PRINCIPALE

Le sol carrelé est en état d'usage.

Les plinthes carrelées sont en état d'usage.

Les peintures murales et plafonnieres sont en état d'usage.

Sur le mur intérieur gauche se trouve un évier muni d'un bec mélangeur, placé dans un meuble de rangement comprenant deux plaques de cuisson électriques de marque Siemens.

En partie haute se trouve un meuble de rangement contenant un cumulus cylindrique de marque DE DIETRICH, positionné horizontalement.

Une hotte aspirante électrique est en place.

En partie basse un ensemble de rangements et un réfrigérateur sont présents.

PIECE PRINCIPALE FACE

Une porte d'accès un ouvrant donnant sur la précédente pièce est en place, les poignées de porte sont en état d'usage, les huisseries sont en état d'usage, les encadrements menuisés sont en état d'usage également.

Constatations intérieures :

Le parquet au sol est en état d'usage.

Les plinthes boisées sont en état d'usage.

Les papiers peints muraux sont en état d'usage.

Les peintures de plafonniers sont en état d'usage également.

La pièce dont s'agit prend jour au moyen d'une fenêtre porte deux ouvrants, double vitrage, en montants menuisés donnant sur la façade arrière et sur un balconnet métallique, équipée d'un store électrique manœuvrable au moyen d'une télécommande.

Un convecteur électrique de marque Noirot est en place.

CONDITIONS D'OCCUPATION

Le studio dont s'agit est occupé actuellement par Monsieur

Le syndic de la copropriété est la société MNG IMMO dont le siège social est situé à CHARENTON LE PONT (94220) 117, rue de Paris.

TELLES SONT MES CONSTATATIONS POUR LESQUELLES J'AI FAIT ET DRESSE LE PRESENT PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION, AUQUEL J'AI ANNEXE LES PHOTOGRAPHIES PRISES PAR MES SOINS LORS DESDITES OPERATIONS, LE TOUT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

Acte compris dans l'état déposé au
Bureau de l'Enregistrement de Créteil 94
Pour le Mois de Juin 2016
*****VERSE 13,04 EUROS *****

Guy NACACHE
Huissier de Justice Associé









